



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090075

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Modification des tarifs des services des Cimetières au 1er avril 2009. Autorisation.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le passage à l'euro, les tarifs des cimetières sont restés inchangés.

A prestations comparables, les tarifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux en la matière ne sont pas similaires à ceux pratiqués actuellement par la Ville. Aussi, je vous propose d'harmoniser les tarifs funéraires sur 3 à 4 ans.

Ainsi, en ce qui concerne les concessions (perpétuelles ou temporaires) la Communauté Urbaine de Bordeaux augmentant en 2009 ses tarifs de 3 %, il est proposé d'augmenter les tarifs de la Ville de 8 % pour atteindre à terme l'harmonisation (les tarifs municipaux sont actuellement inférieurs de 16,5 %).

Conformément à la délibération 2000/44 du 31 janvier 2000 prise par référence à la loi du 21 février 1996, le tiers du produit des concessions sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

Les tarifs municipaux de garde au dépositaire resteront stables jusqu'à ce que ceux de la Communauté Urbaine de Bordeaux soient équivalents. (ceux de la Ville étant supérieurs de 20 % environ).

Par contre, les frais d'ouverture de case à l'entrée et à la sortie des corps au dépositaire sont largement inférieurs à leur coût réel à la Ville. Je vous propose de les augmenter de 15 euros ce qui les portera à 33,75 euros (la Communauté Urbaine de Bordeaux tarife ces prestations : 63,42 euros).

Les coûts des prestations annexes (incinérations de bois de cercueils et de déchets, ...) seront revalorisés de 3 % qui correspond sensiblement à la variation des prix à la consommation de l'année précédente.

Par ailleurs, le montant des vacations de police jusque là déterminé librement par la collectivité est dorénavant encadré par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, de 20 euros minimum à 25 euros maximum. Compte-tenu de notre taux précédemment fixé (14 euros), je vous propose de réévaluer ce montant à 20 euros. En application de l'article L 2213-15 du code général des Collectivités Territoriales, leur produit, est intégralement reversé au Ministère de l'Intérieur.

Enfin, l'arrivée tardive de convois en fin de journée rend nécessaire le maintien, après l'heure de fermeture des cimetières, d'un dispositif de surveillance destiné à assurer l'accompagnement et la sécurité des familles après la cérémonie et à vérifier la réalisation des travaux de fossoyage. Ce service supplémentaire variable en fonction de sa dimension est calculé à partir du prix de l'heure des agents.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider des modifications tarifaires proposées en annexe en application de l'article L 2213-15 du code général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

VILLE DE BORDEAUX

TARIFS DES CIMETIÈRES 2009

Direction Générale de
la Vie Sociale et de la Citoyenneté
Accueil et Citoyenneté

◆ CONCESSIONS PERPÉTUELLES :

SITES	Terrains situés en bordure d'allées (le m ²) (en €)				Terrains situés à l'intérieur des séries (le m ²) (en €)			
	1 ^{ère} zone		2 ^{ème} zone		1 ^{ère} zone		2 ^{ème} zone	
CHARTREUSE	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
	1521	1643	1215	1312	920	994	609	658
NORD	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
	1310	1415	950	1026	772	834	522	564
PINS FRANCS	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
	1521	1643	1215	1312	920	994	609	658

◆ CONCESSIONS TEMPORAIRES :

SITES	Terrains concédés pour 10 ans (en €)		Renouvellement pour 10 ans (en €)		Renouvellement pour 5 ans (en €)	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
CHARTREUSE	183	198	183	198	91,50	99
	147	159	147	159	73,50	79,50
PINS FRANCS	147	159	147	159	73,50	79,50

◆ DÉPOSITOIRE :

Dépôt du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois (par mois) (en €)		Dépôt à partir du 7 ^{ème} mois (par mois) (en €)	
2008	2009	2008	2009
30,50	30,50	33,50	33,50

Ouverture de la case Entrée (en €)		Ouverture de la case Sortie (en €)	
2008	2009	2008	2009
18,75	33,75	18,75	33,75

◆ SALLE D'ATTENTE :

Réception d'1 corps donnant droit à 1 séjour de 3 jours (en €)		Par jour supplémentaire et par corps (en €)	
2008	2009	2008	2009
20	21	4	4,50

◆ TARIFS DIVERS :

Vacation funéraire destinée au Commissaire de Police (en €)		Incinération de résidus de bois de cercueil pour le compte de gestionnaires de cimetières ou des entreprises intervenant dans les cimetières de Bordeaux : le cercueil, par demi-cercueil ou reliquaire (en €)		
2008	2009		2008	2009
14	20	Le cercueil	21	21,50
		Demi-cercueil ou reliquaire		10,25
SITES	Surveillance d'opérations funéraires convois présents dans le cimetière ou entreprises de fossoyage terminant une inhumation après l'heure de fermeture du cimetière (en €)			
	La 1 ^{ère} heure		Par ½ heure supplémentaire	
CHARTREUSE	2008	2009	2008	2009
	50	61	25	30,50
NORD	2008	2009	2008	2009
	33	41	16,50	20,50
PINS FRANCS	2008	2009	2008	2009
	33	41	16,50	20,50

◆ FRAIS ANNEXES :

Les opérations liées aux mesures d'hygiène et les frais de funérarium seront refacturées aux entreprises de Pompes Funèbres ou aux familles aux prix définis par le prestataire désigné au marché.